



Sorges et Ligeux en Périgord, le 4 juin 2026

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 20 AVRIL 2026**

SORGES ET LIGUEUX EN PÉRIGORD
commune du Grand Périgoureux

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil à Sorges, sous la présidence de Monsieur Éric SEGUY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2026

Présent(e)s : M. Éric SEGUY, Mme Virginie JARDON, M. Nicolas HERPIN, Mme Isabelle GRAND, M. Vincent FREAL, M. Alain GRAS, M. Jean-Emile MOREAU, M. Gérard GERVAIS, M. Jean-Paul BERSAC, M. Philippe D'AGIER DE RUFOSSÉ, Mme Pascale TREFEIL, Mme Frédérique PELLETANT, Mme Delphine ROUSSARIE, Mme Angélique PARROT, Mme Elodie-Fleur MADELAINE, Mme Camille DUBECH, M. Damien CHANSEAUD, M. Benjamin LEGER

Absente : Mme Isabelle COMMERY

Procurations : M. François-Régis FERRAND à Mme Virginie JARDON, Mme Marianne MAUREAU à M. Nicolas HERPIN, Mme Corinne MILLET à M. Benjamin LEGER, M. Bruno ROBIN de MALET à M. Alain GRAS

Secrétaire de séance : Mme Virginie JARDON

Le quorum est atteint. Nombre de membres du conseil :

En exercice : 23	Présents : 18	Votants : 18	Pouvoirs : 4
-------------------------	----------------------	---------------------	---------------------

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 MARS 2026

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 mars 2026.
Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026

Le Maire propose de reconduire les taux comme indiqué ci-dessous :

Taxes	Taux communaux 2025	Taux communaux 2026
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	50.48 %	50.48 %
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	67.00 %	67.00 %
Taxe d'Habitation (TH)	15.00 %	15.00 %

Délibération approuvée à l'unanimité.

Mairie
Square ROGER FRANÇOIS - Sorges
24420 SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PÉRIGORD
Tél : 05.53.35.68.00

Mairie annexe de Ligeux
133, avenue SIMONE VEIL - Ligeux
24460 SORGES-ET-LIGUEUX-EN-PÉRIGORD
Tél : 05.53.05.03.05



Pour ce point de l'ordre du jour, M. Jean-Paul BERSAC, M. Damien CHANSEAUD, M. Nicolas HERPIN, ne prennent part ni aux délibérations, ni au vote.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes, sous réserve qu'une demande officielle accompagnée de tous les justificatifs comptables soit bien transmise aux services de la mairie dans le délai imparti :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2026
Société communale de chasse Sorges	500 €
ADRA Savignac les Eglises	100 €
AP2T (<i>subvention déjà versée</i>)	10 000 €
Docte Collège de la truffe et du foie gras	300 €
Milpas Sorgeais	200 €
Resto du Cœur	500 €
Secours Catholique	500 €
Ligue contre le cancer	500 €
Secours Populaire	500 €
La Prévention Routière	150 €
Anciens Combattants Sorges et Ligueux	400 €
Amis de l'Eglise Saint Germain	600 €
Comité des Fêtes	3 000 €
Tréteaux Sorgeais	600 €
UNADI - FNDIR	50 €
Chanter Ensemble	200 €
Amicale Laïque	150 €
Association Musique Contemporaine	200 €
Café Librairie association Chez Simone	500 €

TOTAL MAXIMUM :

18 950 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

AR Prefecture

024-200060267-20260605-DCM202606002-DE

Reçu le 12/06/2026

Publié le 12/06/2026

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - EXERCICE**2025**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
A) Résultats reportés 2024		156 725,73 €	4 184,68 €			152 541,05 €
B) Opération de l'exercice 2025	1 478 847,20 €	1 834 931,96 €	1 138 062,64€	1 154 435,90 €		
C) TOTAUX cumulés de B)		356 084,76 €		16 373,26 €		372 458,02 €
D) Résultats de clôture A) +/- C)		512 810,49 €		12 188,58 €		524 999,07 €
E) Restes à réaliser			469 207,08 €	303 368,31 €		
F) Totaux cumulés de E)			165 838,77 €		165 838,77 €	
RESULTATS D) +/- F)		512 810,49 €	153 650,19 €			359 160,30 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RESULTAT

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice 2025 :	356 084,76 €
Résultat reporté 2024 :	156 725,73 €
Résultat de clôture à affecter :	512 810,49 €

Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice 2025 :	16 373,26 €
Résultat reporté 2024 :	- 4 184,68 €
Résultat de clôture reporté en 2026 (ligne 001 en recette) :	12 188,58 €
Restes à réaliser recettes :	303 368,31 €
Restes à réaliser dépenses :	469 207,08 €
Solde Restes à réaliser :	-165 838,77 €
Résultat clôture + restes à réaliser :	-153 650,19 €
Besoin de financement :	153 650,19 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire :	512 810,49 €
En couverture du besoin réel de financement :	153 650,19 €
En dotation complémentaire :	
Total 1068 :	153 650,19 €
Excédent reporté (ligne 002 en recettes) :	359 160,30 €
TOTAL AFFECTE :	512 810,49 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2026

Vu la délibération en date du 10 juillet 2023 relative à la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et notamment son article 4 autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Considérant que conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, il revient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, chaque année, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération approuvée à l'unanimité.

AR Prefecture

024-200060267-20260605-DCM202606002-DE

Reçu le 12/06/2026

Publié le 12/06/2026

OBJET - BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2026

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Propositions	Chapitres	Propositions
011. Charges à caractère général	550 000,00 €	002. Résultat reporté	359 160,30 €
012. Charges de personnel	785 000,00 €	70. Produits des services, du domaine et ventes divers	74 200,00 €
65. Autres charges de gestion courante	206 500,00 €	73 - Impôts et taxes	141 020,00 €
66. Charges financières	24 000,00 €	731. Impositions directes	770 000,00 €
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	27 000,00	74. Dotations et participations	678 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	6 907,76 €	75. Autres produits de gestion courante	90 200,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	513 672,54 €		
TOTAL	2 113 080,30	TOTAL	2 113 080,30 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Propositions	Chapitres	Propositions
16 - Emprunts et dettes assimilées	93 545,00 €	001 Résultat reporté	12 188,58 €
20 - Immobilisations corporelles	10 780,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	513 672,54 €
204 - Subventions d'équipement versées	47 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	721 683,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	259 546,65 €
23 - Immobilisations en cours	8 640,00 €	13 - Subventions d'investissement	409 844,31 €
Opérations 10017 23 Immobilisations en cours	380 604,08 €		
TOTAL	1 262 252,08 €	TOTAL	1 262 252,08

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (ZAE)- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - EXERCICE 2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
A) Résultats reportés		292 014,15 €		235 961,38 €		527 975,53 €
B) Opération de l'exercice	510 550,51 €	488 771,35 €	250 513,02 €	513 423,67 €		
C) TOTAUX cumulés de B)	21 779,16 €			262 910,85 €		241 131,49 €
D) Résultats de clôture A) +/- C)		270 234,99 €		498 872,03 €		769 107,02 €
E) Restes à réaliser			25 492,16 €	0 €		
F) Totaux cumulés de E)			25 492,16 €		25 492,16 €	
RESULTATS D) +/- F)		270 234,99 €		473 379,87 €		743 614,86 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : BUDGET ZAE - AFFECTATION DE RESULTAT

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice 2025 :	-21 779,16 €
Résultat reporté 2024 :	292 014,15 €
Résultat de clôture à affecter :	270 234,99 €

Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice 2025	262 910,65 €
Résultat reporté 2024	235 961,38 €
Résultat de clôture reporté en 2026:(ligne 001 en recette)	235 961,38 €
Restes à réaliser recettes	0 €
Restes à réaliser dépenses	25 492,16 €
Solde Restes à Réaliser	-25 492,16 €
Résultat clôture + restes à réaliser	473 379,87 €
Besoin de financement	0 €

AR Prefecture

024-200060267-20260605-DCM202606002-DE

Reçu le 12/06/2026

Publié le 12/06/2026

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire	270 234,99 €
En couverture du besoin réel de financement	0 €
En dotation complémentaire	
Total 1068	0 €
Excédent reporté (ligne 002 en recettes)	270 234,99 €
TOTAL AFFECTE	270 234,99 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : BUDGET ZAE - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2026

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Propositions	Chapitres	Propositions
011. Charges à caractère général	48 000,00 €	002. Résultat reporté	270 234,99 €
65. Autres charges de gestion courante	22 122,38 €	70. Produits des services, du domaine et ventes divers	10 000,00 €
66. Charges financières	32 591,00 €	74. Dotations et participations	30 000,00 €
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	10 000	75. Autres produits de gestion courante	21 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	143 000,00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	76 021,61 €		
TOTAL	331 734,99 €	TOTAL	331 734,99 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Propositions	Chapitres	Propositions
16 - Emprunts et dettes assimilées	117 894,00 €	001 Résultat reporté	498 872,03 €
21 - Immobilisations corporelles	644 507,48 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	76 021,61 €
Opérations 10015	25 492,16 €	041 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000 €
23 Immobilisations en cours		13 - Subventions d'investissement	60 000,00 €
		16. Emprunt et dettes assimilées	143 000,00 €
TOTAL	787 893,64 €	TOTAL	787 893,64 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

AR Prefecture

024-200060267-20260605-DCM202606002-DE

Reçu le 12/06/2026

Publié le 12/06/2026

OBJET - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (LOT) - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
(CFU) - EXERCICE 2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
A) Résultats reportés				4 850,00 €		4 850,00 € €
B) Opération de l'exercice	780,00 €	0 €	0 €	0 €		
C) TOTAUX cumulés de B)	780,00 €			0 €	780,00	
D) Résultats de clôture A) +/- C)	780,00 €			4 850,00 €		4 070,00 €
E) Restes à réaliser						
F) Totaux cumulés de E)						
RESULTATS D) +/- F)	780,00 €			4 850,00 €		4 070,00 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2026

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Propositions	Chapitres	Propositions
002. Résultat reporté	780,00 €	74. Dotations et participations	780,00 €
TOTAL	780,00 €	TOTAL	780,00 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Propositions	Chapitres	Propositions
21 - Immobilisations corporelles	4 850,00 €	001 Résultat reporté	4 850,00 €
TOTAL	4 850,00 €	TOTAL	4 850,00 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

**OBJET : DÉROGATION AU PRINCIPE D'AMORTISSEMENT AU PRORATA TEMPORIS -
INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, qui pose le principe de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis, impliquant un début d'amortissement à la date de mise en service de l'immobilisation ;

Considérant que ce principe s'applique également aux subventions d'équipement versées ;

Considérant que, pour des raisons de simplification de gestion et compte tenu du faible enjeu financier relatif à ce type d'opérations, il apparaît opportun de déroger à cette règle ;

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

LISTE UNIQUE	
Délégués titulaires	Délégués suppléants
Virginie JARDON	Alain GRAS
Nicolas HERPIN	Isabelle GRAND
Benjamin LEGER	Philippe d'AGIER de RUFOSSE

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : Création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Les candidatures suivantes ont été enregistrées, la décision finale de nomination des membres appartient à la DGFIP :

Les commissaires titulaires :

Camille DUBECH	Benjamin LEGER
François-Régis FERRAND	Jean-Emile MOREAU
Vincent FREAL	Frédérique PELLETANT
Isabelle GRAND	Bruno ROBIN de MALET
Nicolas HERPIN	Delphine ROUSSARIE
Virginie JARDON	Pascale TREFEIL

Les commissaires suppléants :

Francis BAPPEL	Isabelle LACOUR
Mireille BESSE	Hubert MAURY
Antoine CHAMINADE	Sandrine MILLET
Nathalie COMBE	Angélique PARROT
Philippe d'AGIER de RUFOSSE	Nicole ROBERT
Norbert HIERAMENTE	Bruno VINCENT

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA TRUFFE ET DE LA TRUFFICULTURE (AP2T)

Après un tour de table, Madame Delphine ROUSSARIE et Monsieur Alain GRAS sont candidats.

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DES FETES DE SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD

Après un tour de table, Mme Camille DUBECH, Mme Marianne MAUREAU et M. Vincent FREAL sont candidats.

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION LA BUISSONNIERE

Après un tour de table, Madame Isabelle GRAND et Messieurs François-Régis FERRAND et Alain GRAS sont candidats.

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : FINANCES : Désignation du délégué de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Grand Périgueux

DCM annulée. Voir séance du 05/06/26.

OBJET : Désignation du référent Service Public de Rénovation de l'Habitat « Amélia »

Après un tour de table, la candidature de Mme Virginie JARDON est proposée.

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : Détermination du nombre de membres siégeant au Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et élection des membres « élus » du CCAS

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Une seule liste se porte candidate.

Il s'agit de (par ordre alphabétique) :

- M. Gérard GERVAIS
- Mme Isabelle GRAND
- Mme Corinne MILLET
- Mme Angélique PARROT
- Mme Pascale TREFFEIL

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 22

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Sièges à pourvoir : 5

Sont proclamés administrateurs au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Sorges et Ligueux en Périgord :

- M. Gérard GERVAIS
- Mme Isabelle GRAND
- Mme Corinne MILLET
- Mme Angélique PARROT
- Mme Pascale TREFFEIL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE le nombre de membres du Conseil d'Administration au Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Sorges et Ligueux en Périgord à 5, en plus du Maire ;

APPROUVE la liste des administrateurs représentant la Commune au sein du Conseil d'Administration telle que définie à l'issue de l'élection ;

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES A LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de désigner à la Caisse des Ecoles :

- Vincent FREAL ;
- Virgine JARDON ;
- Corinne MILLET ;

OBJET : ELECTION DES DELEGUES - SYNDYCAT MIXTE D'ORGANISATION ET DE SECURISATION SCOLAIRE (SMOSS) DE THIVIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit les délégués qui siègeront au Comité Syndical du SMOSS de THIVIERS :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Vincent FREAL	Isabelle COMMERY
Jean-Emile MOREAU	Elodie-Fleur MADELAINE

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne

Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner, à l'unanimité :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Eric SEGUY	Alain GRAS
Nicolas HERPIN	Jean-Emile MOREAU

OBJET : AFFAIRES GENERALES - DESIGNATION DU CORRESPONDANT « SECURITE ROUTIERE »

Après un tour de table, la candidature de Monsieur Jean-Emile MOREAU est proposée.
Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : AFFAIRES GENERALES - DESIGNATION DU CORRESPONDANT EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Monsieur Gérard GERVAIS, en qualité de correspondant en charge des questions de défense.

OBJET : DESIGNATION DES REFERENTS AU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORET (CCFF)

Messieurs Alain GRAS, Nicolas HERPIN et Jean-Emile MOREAU proposent leur candidature pour être référents au CCFF.
Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : TOURISME - DESIGNATION DU DELEGUE A LA FEDERATION FRANCAISE DES STATIONS VERTES

Après un tour de table, Madame Delphine ROUSSARIE est candidate pour représenter la commune au sein de la Fédération Française des Stations Vertes.
Délibération approuvée à l'unanimité.

AR Prefecture

024-200060267-20260605-DCM202606002-DE

Reçu le 12/06/2026

Publié le 12/06/2026

OBJET : NOMINATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEESMonsieur le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal :

- de désigner l'ATD 24, délégué mutualisé à la protection des données ;
- de désigner Mme Virginie JARDON, élue référente en matière de protection des données ;

Délibération approuvée à l'unanimité.

Objet : Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité :

APPROUVE à l'unanimité les nouveaux statuts de l'ATD 24,**PREND ACTE ET CONFIRME** les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :**Représentant Titulaire** : Monsieur Eric SEGUY, Maire**Représentant Suppléant** : Monsieur Nicolas HERPIN

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : Plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation de la salle de la fontaine

DEPENSES HT		RECETTES	
ELECTRICITE : sanitaires, VMC, chauffe-eau, prises de courant, climatisation réversible...	12 081,69	Etat - DETR 2026 40 %	18 269,54 €
PEINTURE : dépose des plaques de polystyrène, travaux préparatoires, application peinture...	5 306,81	Autofinancement - 60 %	27 404,32 €
ISOLATION des murs par l'intérieur : création de nouveaux cloisonnements...	5 825,80		
MACONNERIE : création d'une rampe PMR, réhausse de l'entrée, carrelage, modifications ouvertures, pose de gardes-corps...	15 312,56		
RACCORDEMENT ORANGE FIBRE	2 347,00		
EXTINCTEURS ET PLAN DE SECURITE	800,00		
IMPREVUS	4 000,00		
TOTAL	45 673,86	TOTAL	45 673,86 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : Rattachement du territoire communal à 3 centres de secours : CIS Thiviers, CSP Périgueux et CIS Cubjac

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à ce que le territoire de la commune de Sorges et Ligueux en Périgord soit défendu selon le découpage suivant :

- **Secteur Nord** : intervention du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de THIVIERS ;
- **Secteur Sud-Ouest** : intervention du Centre de Secours Principal (CSP) de PERIGUEUX ;
- **Secteur Sud-Est** : intervention du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de CUBJAC ;

Délibération approuvée à l'unanimité

Objet : Plan de financement prévisionnel du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Thiviers

Au regard du rattachement d'une partie du territoire communal au CIS de THIVIERS, la commune doit participer financièrement via le versement d'un fonds de concours à ce projet de réhabilitation avec extension qui s'élève à un montant de 514 818 € HT :

- TRAVAUX : 435 200 € HT
- HONORAIRES / FRAIS D'INGENIERIE : 79 618 € HT

La participation financière demandée, via une convention, à la commune de Sorges et Ligueux en Périgord est proratisée au regard de la population légale 2020 dépendant du CIS de THIVIERS et s'élèvera à 25 004.75 € selon les 3 échéances suivantes :

- 2026 : 8 334.92 €
- 2027 : 8 334.92 €
- 2028 : 8 334.92 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

OBJET : AVENANT - Restructuration d'un garage automobile en locaux de bureaux

L'avenant est lié à la mise en conformité des installations électriques.

L'entreprise SAS JME, titulaire du marché, présente une nouvelle proposition de prix :

- Montant HT initial du marché : 52 372.00 €
- Montant TTC initial du marché : 62 846.40 €
- Montant HT de l'avenant N°1 : 4 105.00 €
- Montant TTC de l'avenant N°1 : 4 926.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant N°1 : + 7.84 %
- Nouveau montant HT du marché : 56 477.00 €
- Nouveau montant TTC du marché : 67 772.40 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

Fin de séance : 23 h 07

Questions diverses : installation de couteliers à Ligueux.

Virginie JARDON
Secrétaire de séance



Éric SEGUY
Maire

